

PROJET EDUCATIF

**DE LA COMMUNE
D'ASNIERES SUR OISE**

COMMISSIONS AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE ET SPORTS

**MAIRIE D'ASNIERES SUR OISE
RUE D'AVALEAU
95270 ASNIERES SUR OISE**

01.30.35.41.41

Asnières sur Oise, avec ses 2527 habitants, constitue une des communes les plus étendues du Val d'Oise (1400 hectares).

Située au nord-est du département, la commune d'Asnières sur Oise est un village rural flanqué des forêts de Chantilly et de Carnelle, au carrefour de la vallée de l'Oise et de l'Ysieux.

La commune comprend le bourg et le hameau de Baillon.

POURQUOI UN PROJET EDUCATIF ?

L'éducation de l'enfant s'effectue au sein de sa famille et de son entourage social.

Partant du principe qu'il n'existe pas de neutralité éducative, le respect à l'égard des plus jeunes habitants de la commune nécessite que la collectivité définisse la finalité et les principes de mise en œuvre d'une action sociale et éducative qui s'adresse à eux.

Ce document sert de base à l'élaboration des projets pédagogiques des équipes permanentes de la ville et des équipes vacataires du centre de loisir et de plein air, ainsi que de base de discussion pour les collaborations avec les associations partenaires des projets de loisirs et de vacances.

CHAMP D'ACTION

La vie de l'enfant est rythmée par sa croissance, sa vie familiale et sa scolarité.

La commission Jeunesse et Sports, et la commission des Affaires Scolaires tentent de répondre à ces données par différentes structures ; ses capacités à le satisfaire dépendent toutefois de l'implication des autres partenaires : Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Caisse d'Allocations Familiales.

Actuellement, il comprend 5 secteurs :

➤ **La petite enfance :**

Dans le cadre de sa politique de l'enfance, la commune offre actuellement un réseau de 15 assistantes maternelles agréées.

➤ **Les activités périscolaires :**

S'adressent aux enfants de maternelle et de primaire : accueil pré et post scolaire.

➤ **Les classes de découverte :**

Menées sous la responsabilité pédagogique de l'Education Nationale.

➤ **Les activités de vacances :**

Centre de loisirs sans hébergement le mercredi et au mois de juillet.

➤ **L'Espace Jeunes**

S'adresse aux adolescents : local, sorties, échanges, rencontres, jeux de plein air.
Participe à l'action contre le désœuvrement des jeunes de la commune

FINALITES EDUCATIVES

Les finalités du projet sont multiples. Elles sont centrées sur 4 idées principales :

◆ **Le bien être de l'enfant**

L'épanouissement de l'être humain ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres enfants et les adultes, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

◆ **La construction de sa personnalité**

- en favorisant son ouverture d'esprit
- en permettant la découverte et l'expression, sous toutes ses formes, de son potentiel physique et intellectuel, et en mettant à disposition des écoles un intervenant sportif et musical.

- en l'incitant à forger sa propre réflexion et en stimulant son sens critique
- en donnant à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales, en faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de respect d'autrui et des biens, de solidarité, de paix en combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

◆ **Aider l'enfant à prendre sa place dans la société**

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active et consciente dans la vie sociale et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective.

L'acquisition de l'autonomie de l'enfant est nécessaire à la maîtrise de son avenir

Notre action doit aussi relier l'enfant à la fois à son passé, son histoire et à son présent, en lui faisant découvrir sa ville et son actualité, son environnement naturel (participation à la Journée Nationale de l'Environnement), économique, social et technique.

◆ **Contribuer à sa démarche d'appropriation de la connaissance**

Nos devons favoriser sa découverte par une ouverture sur le monde environnant, sur la maîtrise de sciences et techniques :

- création d'un site Internet permettant la consultation, à l'aide d'une borne interactive, de l'historique du village.
- mise à disposition d'un atelier informatique comprenant deux classes Internet soit 13 postes informatiques.

DEMARCHE D'ACTION

Notre action vers l'enfance s'organise à partir d'un secteur unifié, définissant une politique cohérente et ayant un regard global sur l'enfant et ses besoins.

Deux structures sont chargées de la mise en œuvre des orientations municipales :

- la commission des Affaires Scolaires chargée des dossiers relatifs aux Affaires Scolaires, des accueils pré et post scolaires, de la cantine et des classes de découverte.
- La commission Jeunesse et Sports chargée des relations avec les associations sportives, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de l'Espace Jeunes.

La démarche de travail de ce secteur retient plusieurs principes d'action :

➤ **impulser une dynamique de village :**

Cette orientation trouve sa continuité dans l'action vers l'enfance et se concrétise par l'impulsion d'une dynamique de travail des structures entre elles, en liaison avec la vie de la commune :

- mise à disposition d'une bibliothèque municipale,

- création de locaux destinés aux associations (Ecole de danse, apprentissage de la musique, du théâtre),
 - création d'un plateau sportif à l'accès libre.
- **pratique du partenariat :**

Nous développons des collaborations permanentes ou ponctuelles avec des associations, des professionnels répondant de savoir-faire spécifiques :

- mise en place d'un programme de prévention contre la violence et la maltraitance des enfants avec l'intervention extérieure de spécialistes. En pratique, il s'agit de spectacles vivants interprétés par des comédiens professionnels formés dans ces domaines. Ces comédiens font partie d'une association « A l'écoute de Julien » possédant à la fois la crédibilité d'une longue expérience mais aussi divers agréments des administrations concernées.

Cette pratique ne réduit pas notre implication et renforce notre volonté de maîtriser ensemble les objectifs, les projets, les contenus, les pratiques.

Lorsqu'elle est chef de projet lors d'un partenariat (classe de neige...) la municipalité est garante et responsable des actions menées auprès des jeunes.

➤ **mettre en œuvre des projets développant une politique de partenariat :**

Cette orientation d'action s'adresse aux partenaires locaux dans toute leur diversité : associations (Fondation de Royaumont, Outil en main...), Education Nationale, milieux professionnels (ONF pour la journée « un bébé, un arbre », Association de Cardiologie d'Ile de France pour le Parcours du Cœur, Conseil Supérieur de la pêche).

- **faire que chacun participe** et prenne sa place dans la vie institutionnelle, et tout particulièrement les enfants. Pour cela, nous devons avec eux inventer les moyens de leur participation et leur garantir des temps de réflexion et d'expression :
- intervention d'un élu municipal, auprès des enfants, pour présenter la vie civique de la naissance à la mort.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Afin d'œuvrer pour la promotion d'une politique d'action sociale globale, en faveur des temps libres des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans, notre commune poursuit les objectifs suivants :

- 1- contribuer à **l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société** par des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école.
- 2- soutenir la promotion de **loisirs de qualité**, d'actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale, la responsabilisation pour les plus grands.
- 3- Favoriser le développement **d'activités attractives et accessibles** contribuant à l'insertion sociale des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres et en ouvrir

plus largement l'accès à ceux qui, pour des raisons socioculturelles ou socioéconomiques, n'y accèdent pas aujourd'hui.

- 4- **Impliquer les enfants et les jeunes** ainsi que **les parents** dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions
- 5- Promouvoir un **encadrement de qualité** par des adultes bénévoles ou professionnels accompagnant dans ses projets
- 6- Faciliter la **conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents**, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires.

Les objectifs pédagogiques c'est aussi :

- 7- Faire vivre à l'enfant des temps de loisirs, de vacances dans un esprit d'aventure agréable et de découverte, en tenant compte du rythme biologique des enfants.
- 8- Faire participer les enfants en terme de formulation, de préparation de vécu et de suivi des activités en les plaçant dans une attitude différente que celle de la consommation.
- 9- Faire vivre un fonctionnement laissant une large place à l'initiative, la motivation, l'autonomie de chacun et du groupe vers la découverte et la participation à la vie locale.
- 10- Contribuer à l'enrichissement du niveau de chaque enfant par la pratique d'activités nouvelles visant à son développement harmonieux (expression musicale, activités scientifiques et techniques, aménagement des espaces, maîtrise des techniques).
- 11- Mettre en œuvre les différentes activités en ayant en permanence à l'esprit les notions de plaisir, de jeu et de vacances.
- 12- Mettre en place des activités peu ou pas pratiquées par les enfants en dehors du contexte familial.

Pour faciliter l'aboutissement de ces objectifs, la commune s'est engagée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales par la signature d'un Contrat Temps libres et d'un Contrat Enfance.

La politique locale d'aide aux loisirs et aux vacances doit **ainsi** être élaborée autour de 3 fonctions :

L'accueil de l'enfant

- Le souci de sécurité des parents
- La demande réelle des familles
- La nécessité de concilier vie familiale et vie professionnelle

L'épanouissement de l'enfant

Le projet doit promouvoir les activités diversifiées autour d'un projet éducatif différent de celui de l'école (même s'il peut en être complémentaire), en relation avec la famille, ne se substituant ni à l'une, ni à l'autre.

L'insertion, la prévention de l'exclusion, l'éveil à la citoyenneté :

Cette fonction participe à la prévention et à la réduction de certaines inégalités sociales et culturelles. Elle est cependant à prendre en compte dans les limites du champ de compétence

- De l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse
- Des missions de l'Education Nationale

PROJET PEDAGOGIQUE

La mise œuvre du projet pédagogique permet d'atteindre nos objectifs décrit ci-dessus en développant les capacités suivantes :

❖ capacité à s'exprimer

L'animateur favorisera divers moyens d'expression par le biais du théâtre, du mime, de marionnettes, du dessin, de la peinture, de la musique...

Il amènera l'enfant à prendre la parole lors de réunion d'enfants.

Il pourra aussi amener l'enfant à découvrir des moyens d'expressions par lui-même.

❖ capacité à vivre en groupe

Par l'intermédiaire du jeu, du sport, des sorties, cela conduira les enfants à se rencontrer, à s'écouter, à se respecter, à établir des règles de vie.

❖ capacité à prendre en compte son environnement

L'enfant apprendra à respecter la nature, c'est à dire ne pas détruire les éléments naturels, ne pas jeter les détritrus.

Dans sa structure, il apprendra aussi à ne pas dégrader les locaux, respecter le matériel.

Il en profitera pour enrichir son cadre de vie

❖ **capacité à créer, à innover**

l'animateur apprendra à l'enfant à découvrir, à manipuler, transformer des matériaux ce qui l'amènera à développer la recherche et l'ingéniosité grâce aux travaux manuels, à l'informatique...

❖ **capacité à s'organiser**

Cette capacité sera primordiale pour une participation active : en aménageant eux-mêmes leur lieu d'accueil, les locaux, les enfants participeront à la vie du centre.

❖ **capacité à assumer ses responsabilités**

L'équipe favorisera une participation plus active à certains moments de la journée : répartition des tâches de vie collective, participation au rangement et au nettoyage.

Elle amènera l'enfant :

- à être responsable du matériel lors des activités.
- à participer à la préparation et la prise en charge des activités.
- à participer à des prises de décision.
- à élaborer et à contrôler des règles de vie définies en commun.

❖ **capacité à établir des relations sociales.**

L'équipe amènera les enfants de tous les âges à se rencontrer.

Elle permettra aux enfants de rencontrer tous les animateurs (pendant les repas, lors de l'accueil et des activités)

Elle amènera les maternelles à se socialiser.

Ces capacités intégrées dans diverses activités seront proposées par les équipes d'animation sous forme d'ateliers pour certaines et par temps précis pour d'autres.

Elles prendront en compte les rythmes de l'enfant, ses besoins et leurs demandes spontanées de jeux.